



Syndicat
Intercommunal
d'Études
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
29 novembre 2022

Date de la séance :
06 décembre 2022

**Les membres en exercice
sont : 35**
Quorum : 18
Membres représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 21

PROCES VERBAL

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mil Vingt-deux, le 06 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM, 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents : -

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : Mme BONNOT, Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. DA SILVA, M. DJIGO, M. BOURDEAUX (Suppléant de Mme GENDRE), M. JAHIER, M. KOLOPP, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION**

Présents : M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L., M. BIGOT (Suppléant de M. GAILLARD), M. GARROUSTE, M. MARSAUD, M. MASSON, M. POUPART,

EXCUSES

M. AFFRE, M. AUVRELE, M. CHEVALIER D., Mme CHEVALLIER, Mme DUTARTRE, M. DUTREY, M. GAILLARD, Mme GALLET, Mme GBIORCZYK, M. LE RUDULIER, M. PITARI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

M. POTTIER donne pouvoir à M. DA SILVA

Mme GBIORCZYK donne pouvoir à M. ARNAUD

ORDRE DU JOUR

1. Administration générale.....	3
1.1 Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 11 octobre 2022	3
2. Ressources humaines	3
2.2. Renouvellement d'un agent dans le cadre d'une activité-accessoire pour assurer la mission de gestion de la commande publique	3
2.3. Création d'un emploi permanent de responsable Secrétariat Général, Comptabilité et Ressources humaines	3
3. Adhésions	4
3.2. Renouvellement de l'adhésion du SIEMU à la convention unique annuelle relative aux missions opérationnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2023.....	4
3.3. Renouvellement de l'adhésion du SIEMU à l'association AGIR Transport « Le transport public indépendant ».....	4
4. Finances.....	5
4.1. Autorisation donnée au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ..	5
5. Points d'information.....	5
5.2. Transport à la demande : lancement prochain d'une consultation visant la désignation d'un AMO pour appuyer le SIEMU dans l'analyse des répercussions de la restructuration du service sur le budget du Syndicat et de ses membres	5
5.3. Exploitation du réseau.....	6
5.1.1. Adaptations et bilan de la rentrée scolaire de septembre 2022.....	6
5.1.2. Communication du retour d'Île-de-France Mobilités sur certains dysfonctionnements du système de fermeture des portes arrière des bus.....	8
5.4. Service de free-floating (trottinettes électriques et vélos à assistance électrique) : état d'avancement de la phase de prédéploiement.....	9
6. Questions diverses	11

(La séance est ouverte à 19 heures 09 sous la présidence de Sinclair VOURIOT)

Mme Valérie BONNOT est nommée secrétaire de séance.

LE PRÉSIDENT salue l'arrivée d'Alexandra VIDAL qui a rejoint les services du SIEMU en remplacement de Bastien FAVRE ARTIGUES en tant que Chargée de missions Mobilités Territoire.

1. Administration générale

1.1 Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 11 octobre 2022

Projet de délibération n° 1 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 11 octobre 2022

La délibération n° 1 est adoptée à la majorité, abstention de M. BIGOT, absent lors de ce Comité syndical.

2. Ressources humaines

2.2. Renouvellement d'un agent dans le cadre d'une activité-accessoire pour assurer la mission de gestion de la commande publique

Projet de délibération n° 2 : Renouvellement d'un agent dans le cadre d'une activité-accessoire pour assurer la mission de gestion de la commande publique

LE PRÉSIDENT indique qu'il s'agit de renouveler l'activité-accessoire d'un agent de Marne-et-Gondoire qui accompagne le SIEMU, notamment dans ses démarches d'appels d'offres publics.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

2.3. Création d'un emploi permanent de responsable Secrétariat Général, Comptabilité et Ressources humaines

Projet de délibération n° 3 : Création d'un emploi permanent de responsable Secrétariat Général, Comptabilité et Ressources humaines

LE PRÉSIDENT indique qu'il convient de procéder au remplacement de Madame FAVALLI qui a demandé sa mutation. Il explique qu'il est proposé d'élargir le poste aux cadres d'emploi des Attachés et des Rédacteurs territoriaux afin qu'aucune candidature intéressante n'échappe aux équipes au moment du recrutement.

M. SALVAGGIO remercie Mme FAVALLI pour sa collaboration qui a toujours été très efficace et précise et lui souhaite une belle réussite dans la continuité de sa carrière.

Mme FAVALLI le remercie.

M. BIGOT la remercie à son tour. Il observe qu'il s'agit de procéder à un remplacement, mais qu'il est mentionné « création d'emploi » dans la délibération.

LE PRÉSIDENT répond que le poste actuel ayant été créé en 2015, de catégorie B et pourvu uniquement par un fonctionnaire, il a été convenu de créer un nouveau poste, sur la filière administrative ouverte aux catégories A et B sur plusieurs grades et accessible aux contractuels pour avoir la capacité de recruter rapidement si une candidature intéressante se présentait sur un autre grade, une autre catégorie.

Il s'agit donc plutôt d'ouvrir la possibilité au Syndicat de recruter un candidat issu d'une catégorie d'emploi différente du poste actuel puis d'adapter le poste le moment venu.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

3. Adhésions

3.2. Renouvellement de l'adhésion du SIEMU à la convention unique annuelle relative aux missions opérationnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2023

Projet de délibération n° 4 : Renouvellement de l'adhésion du SIEMU à la convention unique annuelle relative aux missions opérationnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2023

M. CHAUVIN indique que le SIEMU s'appuie sur le Centre de Gestion pour bénéficier d'un appui méthodologique sur un certain nombre de sujets, notamment liés aux ressources humaines et avancements de carrière.

Pour continuer à bénéficier de cet appui, il est proposé de renouveler cette adhésion qui ne porte pas à conséquence financière dans l'immédiat, mais qui peut par la suite donner lieu au recours de prestations payantes.

M. LE PRÉSIDENT souligne que le Centre de Gestion a été d'une grande aide pour établir le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels du SIEMU.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

3.3. Renouvellement de l'adhésion du SIEMU à l'association AGIR Transport « Le transport public indépendant »

Projet de délibération n° 5 : Renouvellement de l'adhésion du SIEMU à l'association AGIR Transport « Le transport public indépendant »

M. CHAUVIN indique que l'association AGIR Transport regroupe un grand nombre d'adhérents, dont la plupart des autorités organisatrices de transport, et permet des échanges de bonnes pratiques, de bénéficier d'une expertise indépendante des grands groupes en matière juridique ou d'achats publics.

Il explique que cet organisme délivre également un certain nombre de formations professionnelles, plus pointues que les formations du CNFPT.

AGIR Transport met également en place un réseau de techniciens avec la possibilité de partager des questions entre homologues.

M. CHAUVIN ajoute que les services ont pu grâce à elle assurer une veille juridique sur les sujets du free floating au moment du lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, bénéficier d'un livret de mise en application de la loi LOM et de retours d'expérience sur les sujets de pénurie de conducteurs et de mesures sanitaires.

Il est donc proposé de renouveler cette adhésion pour un montant de 9 600 euros TTC.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

4. Finances

4.1. Autorisation donnée au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Projet de délibération n° 6 : Autorisation donnée au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. LE PRÉSIDENT indique qu'il s'agit par la présente délibération de permettre au SIEMU de continuer les engagements de crédit sur le premier trimestre 2023. Les dépenses d'investissement 2022 s'élevant à 228 952,78 euros, ces engagements de crédits ne pourront excéder la somme de 57 238,20 euros.

Ces crédits seront engagés pour des dépenses liées à des frais de réalisation de documents d'urbanisme, notamment pour le PLM, pour les concessions, la cartographie, l'achat de matériel de bureau, informatique et mobilier.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

5. Points d'information

5.2. Transport à la demande : lancement prochain d'une consultation visant la désignation d'un AMO pour appuyer le SIEMU dans l'analyse des répercussions de la restructuration du service sur le budget du Syndicat et de ses membres

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le Transport à la Demande a été intégré dans la DSP n° 10 et que les frais de fonctionnement sont donc désormais partagés à 50 % par IdFM et 50 % par les collectivités. Ce service ne produisant pas les résultats escomptés, il convient de le restructurer.

M. CHAUVIN indique que le recours à l'AMO se justifie, car cette restructuration se traduira vraisemblablement par un niveau de service différent en termes de couverture géographique, d'amplitude horaire et de plages horaires de disponibilité du service, et que les cotisations de chacun des EPCI membres du Syndicat sont calculées en fonction du niveau de service offert.

Il rappelle que la contribution territoriale est assumée actuellement à 97 % par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, à 2 % par Val d'Europe

Agglomération et à 1 % par la Communauté de Communes du Val Briard. Cette répartition étant amenée à évoluer, il semble important de s'appuyer sur une expertise financière, voire fiscale, pour procéder à de nouveaux calculs et établir les meilleures règles, les plus équitables, pour continuer de faire fonctionner ce service.

L'objectif est donc de lancer une consultation pour se doter de cette expertise sur ce sujet bien particulier dans le courant du premier trimestre 2023 et être prêts au moment où ces sujets seront d'actualité.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il s'agissait du premier réseau TAD d'Île-de-France et que son objectif était de venir en complément des offres des lignes régulières, tôt le matin ou tard le soir. Il convient de créer un fonctionnement beaucoup plus souple, qui réponde mieux aux besoins locaux, de donner au TAD une orientation différente pour qu'il soit exploité au maximum de ses possibilités. Il observe qu'un lourd travail attend les services sur le sujet.

5.3. Exploitation du réseau

5.1.1. Adaptations et bilan de la rentrée scolaire de septembre 2022

M. LE PRÉSIDENT indique qu'une des priorités de Transdev a été de faire en sorte que le transport scolaire soit le moins perturbé possible, malgré les problèmes de transport et de conducteurs.

Mme BOUCHER rappelle qu'il avait été décidé d'arrêter les adaptations scolaires pour les épreuves du Bac, du Brevet et pour la prérentrée au regard des développements du réseau dans le cadre du Grand Paris des Bus, de la diminution de la période « été » et de la faible fréquentation des courses, ces adaptations n'étant que très peu utilisées.

Elle indique que le SIEMU a toutefois reçu une demande du lycée Van Dongen, à la suite de laquelle il a pu constater que la desserte bus était très inconfortable sur les lignes 23 et 42 scolaires. Il a donc été demandé au transporteur de réaliser une étude d'adaptation à moyens constants, dont les résultats ont permis aux élèves de se rendre à l'établissement.

Concernant la rentrée scolaire, Mme BOUCHER indique que le transporteur porte effectivement une attention particulière sur les courses scolaires, la fréquentation et les temps de parcours.

Surveillance des fortes fréquentations

Mme BOUCHER rappelle que les fortes charges constatées en 2021 sont toujours présentes sur la ligne 13 pour la desserte du collège V. Schoelcher (Torcy), mais le transporteur considère qu'il n'est pas encore question de surcharge. Il reste néanmoins prudent et continue la surveillance.

Forte charge également sur la ligne 43 qui dessert le collège du Vieux Chêne, pour laquelle le transporteur a mis en place une surveillance qui se poursuivra tout au long de l'année. Concernant la ligne 27, le constat vient de la commune de Ferrières qui a alerté le Syndicat sur une saturation du véhicule qui dessert le collège Jean-Yves Cousteau et le lycée Martin Luther-King. Il a donc été demandé au transporteur d'analyser plus finement les fréquentations. Elle note que les réclamations portent sur des journées pour lesquelles des courses encadrant la desserte incriminée n'avaient pas été réalisées, ce qui laisse à penser qu'il aurait pu y avoir des effets de report. Le transporteur a indiqué que des effectifs supplémentaires de conducteurs ont été introduits depuis la rentrée de novembre, permettant d'ajouter des courses. Le SIEMU souhaite néanmoins que des comptages soient réalisés.

Adaptations d'horaires

Mme BOUCHER indique qu'Île-de-France Mobilités a validé la création d'une course supplémentaire sur la ligne 21 à la demande de la commune de Gouvernes et de parents d'élèves pour desservir la seconde entrée du collège Léonard de Vinci (Saint-Thibault-des-Vignes).

La commune de Magny-le-Hongre a demandé que soient remises en place sur la ligne 34 des courses spécifiques vers le lycée Émilie du Châtelet. Mme BOUCHER ajoute que le Syndicat a également demandé au transporteur d'identifier les courses de la ligne 34 les plus utilisées par les élèves. Ce travail a été réalisé, il ne devrait plus y avoir de difficultés. Concernant la ligne 6 desservant l'école élémentaire Francis et Odette Teisseyre, Mme BOUCHER rappelle qu'une déviation avait été mise en place en urgence en juin 2022 à la suite de la fragilisation d'un pont SNCF. Cette déviation occasionnant trop de retards, un nouvel itinéraire soumis à Île-de-France Mobilités et aux collectivités a été validé. Sa mise en place est prévue pour janvier 2023, sous réserve de la fin des travaux d'assainissement réalisés par ailleurs par Val d'Europe Agglomération.

Surveillance de la régularité des courses – Manque de lisibilité

Mme BOUCHER indique que, sur la ligne 32 qui dessert le collège Madeleine Renaud à Serris, des élèves se trompaient de bus sur des courses consécutives, notamment liées à des retards. Pour remédier au problème, la mention « vers collège Madeleine Renaud » a été ajoutée sur la girouette.

Concernant la desserte du collège Jacques-Yves Cousteau avec les lignes 22, 27, 44 et 46, le transporteur a relayé une faible fréquentation d'élèves sur la sortie de 17 heures 30. Après s'être rapproché de l'établissement, le Syndicat a pu constater qu'il n'y avait plus de

sortie à 17 heures 30. Les quelques fréquentations enregistrées proviendraient du lycée privé Maurice Rondeau qui se trouve à proximité. Île-de-France Mobilités a soulevé le manque de pertinence et les moyens alloués à cette desserte et a demandé un redéploiement. Le Syndicat a pris bonne note de cette demande, mais souhaite attendre la rentrée 2023 pour que l'établissement et les communes concernés puissent être informés et que les élèves ne se retrouvent pas dépourvus de desserte en cours d'année.

Sectorisation – Adaptation de l'offre

Mme BOUCHER rappelle que la commune de Dampmart a été resectorisée sur Lagny en 2021. La desserte spécifique scolaire sur la ligne 4 qui desservait l'établissement Moulin à Vent de Thorigny a été maintenue deux années supplémentaires en raison des effectifs. Elle indique que les effectifs étant en baisse en 2022, le doublage a été supprimé entre Dampmart et Thorigny et qu'il est prévu de supprimer définitivement cette desserte en 2023 pour éviter d'inciter d'éventuelles demandes de dérogation vers cet établissement.

M. DA SILVA observe que 200 collégiens de Dampmart vont encore à Marcel Rivière, qui est en saturation, et se réjouit que le Département soit prêt à faire un collège de 600 ou 650 places en « Nord Marne », même s'il faudra encore attendre un moment.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que le collège Marcel Rivière commence à être saturé du fait du développement de l'urbanisme à Lagny entre autres.

M. DA SILVA rappelle avoir également demandé l'ajout d'un lycée polyvalent conjointement avec les maires du « Nord Marne » et le Président de l'Agglomération de Marne et Gondoire.

M. GARROUSTE s'inquiète de la présence de deux lignes 4 desservant des collèges et des lycées sur le même bassin, ce qui peut prêter à confusion.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'il s'agit de deux réseaux différents.

5.1.2. Communication du retour d'Île-de-France Mobilités sur certains dysfonctionnements du système de fermeture des portes arrière des bus

M. CHAUVIN indique que le SIEMU a reçu un début de réponse sur le sujet. Il rappelle que les élus ont interpellé le Comité Syndical sur le dysfonctionnement d'un certain nombre de portes arrière de bus, qui occasionnait des tensions légitimes entre passagers et avec le conducteur dans un contexte complexe d'offres non réalisées et de courses saturées. Concernant la vétusté des matériels roulants, Île-de-France Mobilités a indiqué un décalage dans la livraison du nouveau matériel roulant à 2023. M. CHAUVIN rappelle que 13 véhicules sont attendus et espère que Transdev les recevra effectivement.

Une autre cause a été avancée pour expliquer ces dysfonctionnements de porte arrière : la présence sur un certain nombre de nouveaux véhicules de cellules venant doubler la sécurité anti-pincement, qui lors d'une forte affluence dans les véhicules, lorsque les usagers se retrouvent à proximité des cellules, bloquent la fermeture des portes.

Il explique qu'une procédure permet de désactiver temporairement cette sécurité et Transdev doit s'assurer que les conducteurs connaissent la procédure pour les désactiver lorsqu'il y a beaucoup de monde dans les bus.

Mme CAPDEVILA remercie les services d'avoir relayé son propos. Elle confirme que les portes ne se ferment pas en cas de forte affluence, mais insiste sur le fait que certaines portes ne ferment plus, même lorsque le bus n'accueille qu'une dizaine de personnes, et que cela met fin à la course.

Elle s'étonne ensuite que le Syndicat n'ait pas été alerté sur la surcharge extrême du bus 32 qui dessert le collège à 8 heures 26. Elle indique qu'il y a tellement de monde que les enfants n'ont parfois pas le temps de descendre ou que d'autres passagers sont contraints de descendre du véhicule pour les laisser sortir.

5.4. Service de free-floating (trottinettes électriques et vélos à assistance électrique) : état d'avancement de la phase de prédéploiement

M. LE PRÉSIDENT indique qu'un certain nombre de rencontres ont eu lieu avec les collectivités concernant les marquages d'emplacements et qu'un travail est en cours pour que le service permette l'accès aux gares de Torcy (hors du territoire du SIEMU) et de Lagny-Thorigny (communes qui ne déploieront le service sur l'ensemble de leur territoire qu'au Printemps 2023).

Mme BOUCHER indique que la première vague de déploiement portera sur livraison de la flotte de véhicules pour le 2 janvier 2023 sur le secteur « cœur CAMG » et « Nord Marne », pour les communes de Thorigny et Carnetin. Une deuxième vague est pressentie début mars 2023, davantage sur le secteur de Val d'Europe Agglomération.

Le SIEMU est en attente des retours de certaines communes sur leur volonté de disposer de ce service et leur avis sur leurs projets de stations. Mme BOUCHER rappelle qu'il avait été demandé un retour dans la mesure du possible pour le 15 décembre pour essayer de calibrer la deuxième vague.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que la volonté du SIEMU est de procéder progressivement et que des réunions se font avec les services techniques de chaque collectivité pour définir les emplacements.

M. GARROUSTE observe que les réponses des communes porteront sur l'existant, mais que des modifications devront être apportées. Il demande à quel rythme des stations pourront être ajoutées.

M. CHAUVIN répond qu'il a été proposé de fonctionner par vagues pour des questions de gestion, notamment de l'entreprise de marquage. En ce qui concerne les développements

urbains, il estime que l'opérateur a parfaitement conscience de s'implanter sur un territoire dynamique et qu'il est dans son intérêt d'avoir une couverture la plus parfaite possible. Il ajoute que SIEMU étant engagé avec lui pour un an renouvelable une fois, il sera tout à fait possible d'ajouter quelques stations si nécessaire.

M. GARROUSTE estime qu'il serait bien de faire une réunion par an pour faire le point.

M. CHAUVIN répond que c'est tout à fait envisageable.

M. GARROUSTE observe que le Code de la route interdit aux trottinettes électriques de circuler sur une voie où la vitesse est supérieure à 50 km/h et que les centres-bourgs ne sont pas tous reliés entre eux par des pistes cyclables.

M. CHAUVIN répond que le sujet a été soulevé dès le départ par Val d'Europe Agglomération qui souhaitait une concomitance de déploiement entre son Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables et ce service, ce qui n'a pas été possible. Il assure que le territoire sera maillé au fur et à mesure et qu'un travail a été mené avec l'opérateur pour définir des bassins de déplacements cohérents.

À la mise en place de la deuxième vague, M. CHAUVIN estime qu'il sera possible de rejoindre des gares ou les infrastructures majeures qui permettront aux utilisateurs de bénéficier de trajets pertinents.

M. LE PRÉSIDENT conseille aux collectivités d'établir dès à présent leur Schéma Directeur des Liaisons Douces, car des subventions conséquentes et nécessaires sont à demander.

M. COLAISSEAU précise que la commune de Chanteloup-en-Brie a confirmé son intérêt pour le dispositif, mais qu'elle souhaite ne pas le lancer trop rapidement pour prendre le temps de bien expliquer le principe aux habitants.

M. LE PRÉSIDENT répond que cela a été signalé à l'opérateur. Il convient en effet de ne pas vouloir aller trop vite au risque d'en arriver à l'inverse de ce qui avait été souhaité à l'origine.

Mme BOUCHER ajoute que pour les communes concernées par la première vague, le Syndicat attend les derniers retours des collectivités pour leur envoyer un email confirmant le planning des tournées de marquage au sol des stations, pour lesquelles il a été convenu de la présence d'un représentant de chaque commune pour éviter les prémarquages proposés par l'opérateur.

Un kit de communication leur sera également adressé pour qu'elles puissent présenter le service et ses modalités de fonctionnement à leurs administrés. Un document précisant les propositions que l'opérateur a faites sur les zones à vitesse réduite ou des zones interdites à la circulation leur sera également communiqué.

M. LE PRÉSIDENT indique à titre d'information que le SIEMU a réussi à faire une réunion le 28 novembre 2022 à Val d'Europe Agglomération avec IDFM en présentiel. Un point a été réalisé sur les offres non réalisées, qui sont effectivement en baisse, mais qui ont atteint 10 % à un moment donné, ce qui n'était pas neutre. Concernant les prévisions

quant à l'évolution du service, il a été dit que le service devrait reprendre un cours normal avec les recrutements de début d'année.

Il ajoute qu'une question a été posée quant à l'indemnisation des usagers touchés par des services non réalisés et qu'aucune réponse ferme n'a été donnée.

6. Questions diverses

M. MASSON revient sur les dysfonctionnements et demande si des réponses ont été apportées au sujet des palettes PMR qui ne fonctionnent pas, ou peu, sur les bus. Il indique avoir vu passer certains bus dont la palette a tout simplement été retirée, alors que les bus sont homologués avec palette. Il pointe également un problème de formation de conducteurs pour bien sortir la palette et ne pas la casser.

M. LE PRÉSIDENT assure que le Syndicat insistera à nouveau sur ce point. Il rappelle qu'une partie du parc devrait prochainement être renouvelée.

La séance est levée à 20 heures 10.

Signature :
BONNOT Valérie
Mairie de Jablines



